



■ **Décision n°2023-120**  
**Domaine et patrimoine**

Envoyé en préfecture le 01/03/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Publié le

ID : 060-216001743-20230222-DCRG230301007-AU

S'LO

**Le maire de Creil,**  
**Direction des affaires générales**

- Vu les lois 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982 modifiées relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 portant délégation à monsieur le maire des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la ville de Creil souhaite mettre à disposition du « Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de l'Oise – antenne de l'Oise » (CIDFF) la salle polyvalente et la salle de réunion de la Locomotive, entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 octobre 2023, afin de leur permettre de réaliser des ateliers de confiance en soi, et groupes de paroles de femmes.

■ **Décide :**

**Article 1** : de signer une convention avec le « Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de l'Oise – antenne de l'Oise » (CIDFF), sis 26 rue Voltaire à Creil (60100), représentée par sa Présidente, madame Anne FABUREL, pour la mise à disposition susvisée.

**Article 2** : de conclure cette mise à disposition à titre gracieux, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 octobre 2023 uniquement.

**Article 3** : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil,  
Président de l'ACSO.

Creil, le 22 février 2023

Date de notification : **01 MARS 2023**

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : **01 MARS 2023**